

## Accord de Groupe « Qualité de vie au travail » : les partenaires sociaux de Groupama signent à l'unanimité

Le 28 février 2011, l'accord relatif à la qualité de vie au travail au sein du groupe Groupama a recueilli l'unanimité des signatures des organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, CGT, UNSA, CFTC, FO).

Convaincues que **qualité de vie au travail et performance sont indissociables**, l'ensemble des entreprises du groupe s'engageant à maintenir et/ou améliorer la qualité de vie au travail des 28 000 collaborateurs en France.

L'accord vise donc à prévenir, traiter et éliminer les éventuels risques psychosociaux (stress, harcèlement, incivilités,...).

*« La performance économique est compatible avec le développement personnel des collaborateurs. »* explique Jean Azéma, directeur général de Groupama. *« C'est une question de volonté et de culture d'entreprise ».*

Après un an de dialogue constructif entre les partenaires sociaux, très investis sur cette thématique et la Direction du Groupe, le texte de l'accord - reposant sur les accords nationaux interprofessionnels - porte principalement sur les axes suivants :

1. **Consolider au niveau du groupe**, dans le cadre d'un bilan annuel, **les indicateurs INRS\*** permettant de dépister les risques de mal-être au travail (absentéisme, accidents du travail, horaires atypiques, etc.),
2. **Mettre en place des actions de prévention pour :**
  - former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs ;
  - sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail (cycle du sommeil, nutrition, relaxation, postures...);
  - mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilités ou d'agression venant du public,
3. **Proposer des mécanismes de régulation interne** parmi lesquels **un centre d'écoute psychologique PSYA** ouvert à l'ensemble des collaborateurs (gratuit, anonyme, confidentiel et accessible 24h/24) et un **mécanisme de recherche de solution concertée** pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.

\* INRS : institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles



Les signataires innovent en créant une « **commission de qualité de vie au travail** » de niveau Groupe. Cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examinera le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de groupe.

Elle sera informée de la mise en place, du déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement RH mis en œuvre. Elle aura également un rôle de suivi de l'accord Groupe.

Depuis toujours, Groupama s'attache à offrir à ses collaborateurs un cadre social et humain de qualité, en cohérence avec ses valeurs. Attentif à leur ressenti, le Groupe consulte tous les deux ans ses 39 000 collaborateurs dans le monde, en réalisant un Baromètre d'opinion avec l'appui d'IPSOS.

Le baromètre 2010 – qui a bénéficié du taux de participation élevé de 76% - met en lumière, la perception favorable des collaborateurs sur les questions de « bien-être » au travail. Ainsi :

- 74% des salariés sont satisfaits de l'ambiance de travail,
- 71% des salariés sont satisfaits des conditions de travail,
- 74% sont satisfaits des avantages sociaux,
- 70% sont satisfaits de l'équilibre vie privée/vie professionnelle.
- la qualité de vie au travail est évaluée à 6,5 / 10 par les collaborateurs du Groupe (supérieur à la norme recueillie par IPSOS dans les entreprises privées en France (6,1 / 10).

**Groupama confirme donc par cet accord signé à l'unanimité, la qualité de son dialogue social et son empreinte humaine forte et originale, qui intègre au quotidien le bien-être de ses collaborateurs, dans tous ses choix économiques, organisationnels et managériaux.**

#### **A propos de Groupama :**

Créé à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle par les agriculteurs, Groupama est devenu l'un des grands groupes d'assurance et de banque, ainsi que le premier assureur en Santé Individuelle. Aujourd'hui, le Groupe compte plus de 39 000 collaborateurs à travers le monde, au service de 16 millions de clients et a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 17,6 milliards d'euros.

Les principes d'actions du groupe mutualiste depuis son origine - proximité, responsabilité et solidarité - se vérifient également dans la relation avec les collaborateurs : formation, mobilité, parcours professionnel, diversité, parité, équilibre vie professionnelle / vie privée...



Groupama

---

